



07 juin 2011

Destinataires: Organisations nationales de la protection des végétaux, Organisations régionales de protection des végétaux et Organisations internationales qui sont parties contractantes à la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV)

Madame/Monsieur,

Le Comité des normes, à sa session de mai 2011, a examiné sept projets de normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) et les a approuvés, pour consultation par les membres en 2011. Les projets et les informations générales relatives à chaque norme peuvent être consultés à l'adresse internet https://www.ippc.int/index.php?id=draft_ispms&no_cache=1&L=2. Les spécifications approuvées, qui servent de base à l'élaboration des projets de NIMP, sont disponibles à l'adresse internet https://www.ippc.int/index.php?id=specifications&no_cache=1&L=2.

Projets de NIMP

1. Amendement à la NIMP 5 *Glossaire des termes phytosanitaires*
2. Révision du Supplément n° 1. *Directives sur l'interprétation et l'application du concept de lutte officielle contre les organismes nuisibles réglementés de la NIMP 5 Glossaire des termes phytosanitaires*
3. Annexe 4 à la NIMP 11:2004 *Analyse du risque phytosanitaire pour les organismes de quarantaine* et modifications apportées en conséquence au texte de la NIMP 11:2004
4. Révision de l'Annexe 1 de la NIMP 15 *Traitements approuvés pour les matériaux d'emballage en bois*
5. Annexe à la NIMP 27:2006 *Trogoderma granarium* (seulement en anglais)
6. Annexe à la NIMP 28:2007 *Traitement thermique à la vapeur contre Cucumis melo var. reticulatus pour Bactrocera cucurbitae*
7. Annexe à la NIMP 28:2007 *Traitement thermique des matériaux d'emballage en bois par chaleur diélectrique*.

Présentations des observations au moyen du système en ligne

Nous avons le plaisir d'annoncer que la consultation des membres pour 2011 se fera au moyen du tout nouveau système en ligne pour la soumission des observations (SSO), un système mis au point par le Secrétariat de la CIPV afin de faciliter la saisie, la diffusion et le regroupement des observations. Nous sommes convaincus que ce système facilitera l'élaboration des projets de NIMP, mais pour éviter les problèmes de mise en route, nous vous prions de bien vouloir lire attentivement le manuel d'utilisation qui sera bientôt disponible à l'adresse www.IPPC.int. Pour tout complément d'information, veuillez contacter la CIPV, à l'adresse IPPC@fao.org, de façon à ce que la soumission des observations se fasse sans difficulté et dans les délais fixés.

.../...

Les observations doivent être présentées au Secrétariat dans le nouveau système en ligne par l'intermédiaire des points de contact de la CIPV.

À partir du 20 juin, vous pouvez accéder le système à travers l'adresse internet pour la consultation des membres: https://www.ippc.int/index.php?id=draft_ismms&no_cache=1&L=2&no_cache=1.

Vous devez disposer de Flash 10.1 et d'Internet Explorer 6.0, ou d'une version ultérieure.

Votre nom d'utilisateur est le même que votre nom d'utilisateur CIPV. Votre mot de passe vous sera envoyé par courriel.

Les formulaires ne pourront pas être utilisés pour présenter les observations, sauf sur demande expresse dûment justifiée.

Date limite

La date limite officielle de communication des observations est le **30 septembre 2011**. Nous vous invitons cependant à les remettre avant le 15 septembre 2011. Les membres du Comité des normes pourront ainsi les examiner en détail avant leur réunion de novembre 2011.

Veillez agréer, Madame/Monsieur, les assurances de ma considération distinguée.



Brent Larson

Fonctionnaire chargé des normes

Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux